

Portrait social

Caf de la Gironde - Septembre 2025



En Gironde, **783 300 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf**, soit 47,5 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 31 % à 51 % selon les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

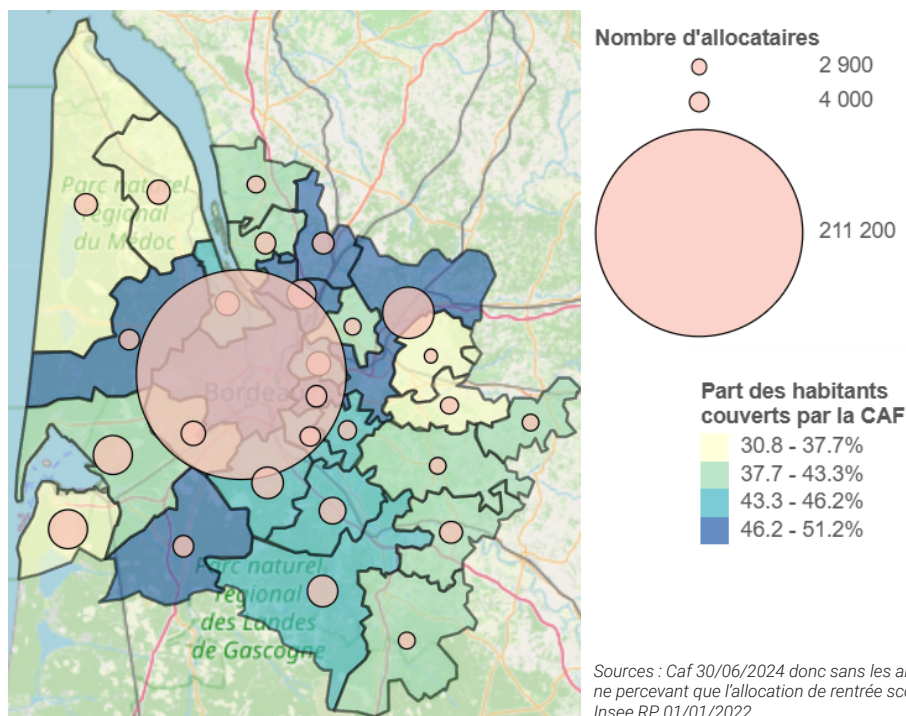
Le département se caractérise par une proportion plus importante de ménages allocataires composés d'une seule personne (49,5 % en Gironde, 3 points de plus qu'à l'échelle de la France hexagonale). Les monoparents représentent 31 % des familles allocataires (idem au niveau national).

28 800 étudiants bénéficient d'une aide, soit plus de 8 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau France hexagonale).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 12,5 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14 % à l'échelle de la France hexagonale).

102 200 foyers allocataires vivent sous le seuil de « bas revenus » avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers en situation de pauvreté vivent 88 500 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf, par EPCI



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Gironde



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



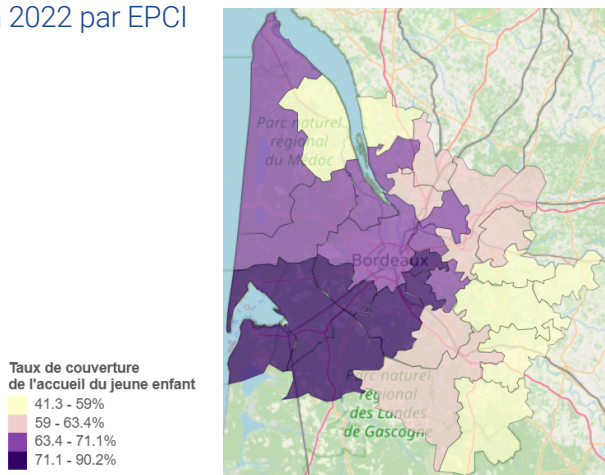
Zoom EAJE



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

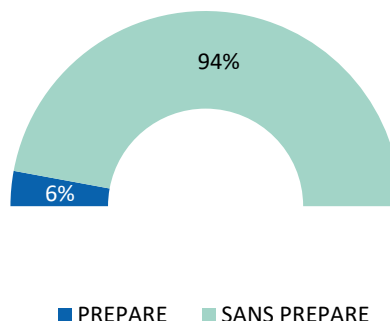
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022 par EPCI



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022
© IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf de la Gironde soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. A la fin de l'année 2022, **36 350 places sont disponibles pour les enfants de moins de 3 ans. La Gironde, avec 68 places offertes pour 100 enfants**, se situe 7 points au-dessus de la capacité d'accueil moyenne observée en France hexagonale (61 pour 100). Avec plus de 21 500 places offertes, le rôle des **assistants maternels** est important. Elles représentent plus de **59 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

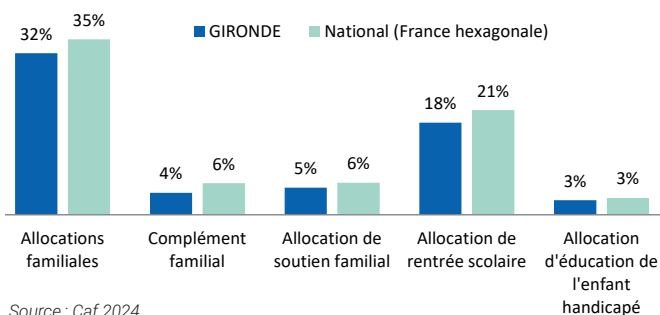
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **2 540 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 5,7 % de l'ensemble** (6,5 % au niveau national).



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **32 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 4 % obtiennent un complément familial,
- **5 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **18 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents de consolider leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

POUR ALLER PLUS LOIN

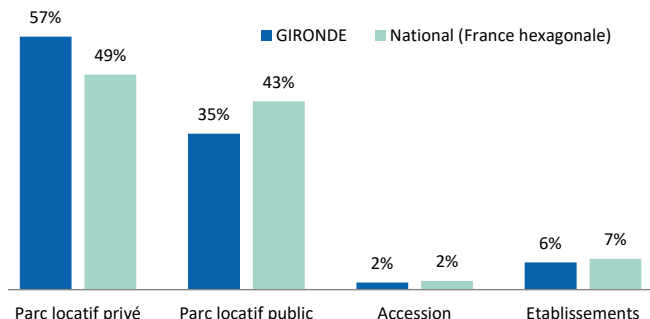
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **143 600 foyers girondins reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente **245 200 personnes**, soit **14,6 % de la population totale du département**. La Gironde se caractérise par une proportion importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (57 % contre 48,5 % pour la France hexagonale).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Gironde	National
parc Locatif Privé	218 €	238 €
parc Locatif Public	213 €	220 €
Accédants	180 €	183 €
Établissement	204 €	218 €

Source : Caf 2024

Un locataire du parc privé perçoit en moyenne 218 € par mois. C'est 20 € de moins que le montant moyen à l'échelle de la France hexagonale. Pour les autres types de logement aussi, le montant moyen de l'aide est inférieur en Gironde à la valeur nationale. Une des explications de ces écarts est que le niveau de ressources moyen des girondins est supérieur aux valeurs nationales.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du **Revenu de solidarité active (RSA)** à **39 430 foyers** sur le territoire girondin, soit 11,4 % de l'ensemble des allocataires (12,5 % de ceux de la France hexagonale).
- **115 720 allocataires girondins bénéficiaires de la Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 33,3 % des foyers allocataires girondins (même niveau qu'au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 10 000 foyers en 2024.

- **30 000 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**. 61,4% d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (2,5 points de moins qu'au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

39 430

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

58 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/



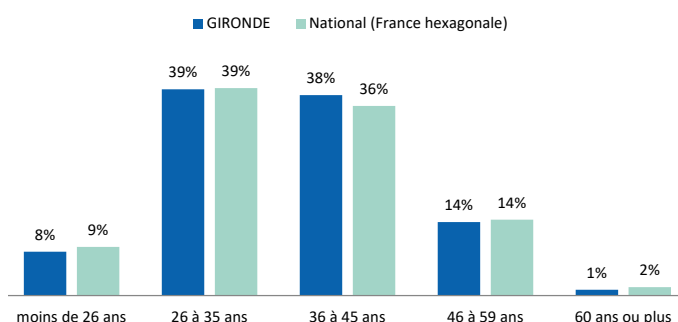
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

1 000 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales en Gironde, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 34 000 en France hexagonale. 25,5 % des bénéficiaires AVVC girondins vivent dans une commune rurale. Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 843 000 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 840 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

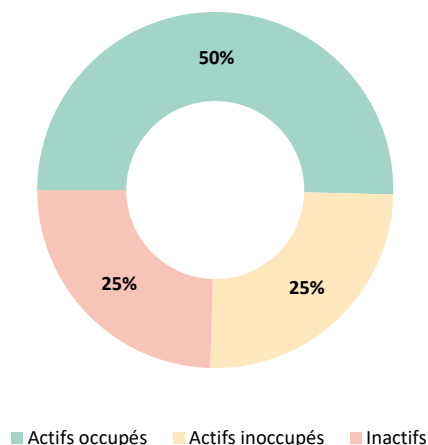
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **39 % des bénéficiaires girondins ont entre 26 et 35 ans** et 38 % entre 36 et 45 ans.
- 27,5 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant (presque 30% en moyenne en France hexagonale). C'est la part des parents d'un seul enfant qui est plus importante en Gironde qu'en France hexagonale : 29 % contre 26 %. **Les parents de 2 enfants ou plus représentent 43,5 % des bénéficiaires d'AVVC.**
- 21 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

La majorité des bénéficiaires AVVC de Gironde sont des actifs occupés (seulement 45 % à l'échelle de la France hexagonale). Les actifs sans emploi représentent 25 % des allocataires de l'AVVC (29 % pour la France hexagonale).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Gironde	36 %	38 %	54 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

36 % des allocataires de l'AVVC perçoivent également le RSA ou/et l'AAH. C'est 1 point de moins qu'au niveau national. **La majorité des allocataires AVVC girondins (54 %) sont à « bas revenus »**, mais comme pour la part des bénéficiaires d'un minimum social, cette proportion est un peu inférieure à celle de l'échelle nationale (57 %). 38 % des allocataires AVVC girondins perçoivent la Prime d'activité.